



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 053/2026*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Marie-José FERNANDEZ – Dominiq HALET – Antoinette SEVILLA Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Subventions 2026 aux associations loi 1901 - 1<sup>ère</sup> répartition.

Monsieur Nicolas Roblès, Adjoint délégué à la vie associative et aux sports, rappelle aux élus que, lors du vote du budget Primitif 2026, le conseil municipal a approuvé une enveloppe de 120 000 € (article 6574) destinée aux subventions aux diverses associations loi 1901 de la commune (culturelles, sportives, personnes âgées) mais aussi aux associations caritatives, scolaires et certaines associations extérieures à la commune.

Ainsi, après examen des dossiers de demande de subventions déjà déposés à la mairie, Monsieur Nicolas Roblès propose une première répartition 2026 des subventions d'un montant total de 43 900 € ventilé selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Nicolas Roblès, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'allouer la première répartition des subventions 2026 aux associations loi 1901 suivant le tableau joint à la présente délibération, pour un total de 43 900 € ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-053-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026